



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal  
du 12 février 2021**

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie ROTH

Membre absent : Mme Anne-Gaëlle SCHOTT

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

**PROJET ECOLE MATERNELLE-PERISCOLAIRE**

**Point d'étape**

Les derniers plans du 1<sup>er</sup> février montrent la configuration définitive de la cour de la nouvelle école maternelle avec une rampe d'accès pour les PMR pourvue de deux gradins au niveau du dénivelé côté cour. Un coin arboré a été prévu pour les petits dans la partie Ouest de la cour.

Le Maire informe également l'assemblée des derniers développements concernant la mise en œuvre des prescriptions relatives à l'infiltration des eaux de pluie imposées par le SDEA du Bas-Rhin. La première hypothèse de travail d'aménagement d'une noue dans la partie « verger » a été refusée par la commune. La seconde hypothèse portant sur la mise en place d'un dispositif d'infiltration dans le parking de la salle des fêtes a été acceptée par le SDEA. Dans cette optique, une réunion de travail est prévue le 15 février 2021 pour étudier les différentes solutions techniques préconisées par le maître d'œuvre du projet école maternelle-périscolaire.

Le dépôt du permis de construire pour la reconstruction de l'école maternelle et la création d'un accueil périscolaire de 80 places interviendra dans la semaine du 15 au 19 février.

*NB : Le PC a été déposé le 22.02.2021 en Mairie.*

Le démarrage des travaux est programmé pour le 10 juillet 2021.

La grue sera implantée sur le parking de la salle des fêtes et une augmentation de la circulation dans la rue des Lilas due au chantier est à prévoir. Le Maire espère rouvrir la salle des fêtes au mois de janvier 2022 pour la reprise de la saison théâtrale des Hybrides.

**Marché de location temporaire d'un bâtiment modulaire**

**destiné à accueillir les enfants de la maternelle pendant les travaux de démolition-reconstruction de l'école maternelle**

Réglementairement, la commune est dans l'obligation de passer par une procédure de marché public de prestation de fournitures consistant en la pose et la location de modules équipés pour faire fonctionner deux classes de maternelle pendant l'année scolaire 2021/2022 (cf compte-rendu 8 janvier 2021). Un avis d'appel public à concurrence est paru dans les DNA du 3 février 2021 et les pièces du marché ont été mises en ligne le 30 janvier 2021 sur la plateforme [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com). A ce jour trois visites du site ont été demandées. Les offres électroniques seront reçues pour le 5 mars à 12 h au plus tard via la plateforme et seront présentées lors de la prochaine séance du conseil municipal le 12 mars 2021.

Pour mémoire, les modules devront être en place le 10 juillet 2021 pour une période de 12 mois. L'examen des offres est prévue en séance de travail à laquelle participeront le Maire, les Adjointes et Mme Valérie WANKMULLER le lundi 8 mars 2021 à 17 h.

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, rapporte les points importants discutés avec la directrice de l'ALEF, quant à la réorganisation du service de la cantine pendant les travaux de reconstruction de l'école maternelle qui impactent également, au niveau inférieur, la salle des fêtes. Fermée pour des raisons de sécurité à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 30 décembre 2021, la salle des fêtes ne pourra plus accueillir de public. L'ancienne salle de classe enfantine dans la cour haute de l'école élémentaire sera donc utilisée comme salle de repas dans les conditions bien particulières déjà évoquées dans le PV du 8 janvier 2021 :

- livraison des repas en liaison chaude par un traiteur,
- fourniture, récupération et lavage de la vaisselle par le traiteur,
- organisation des repas en deux services.

Beaucoup de questions encore non réglées se posent en vue du partage des locaux scolaires de l'école élémentaire avec les enfants de la maternelle qui seront installés dans des bâtiments modulaires sur site dans la cour haute de l'école élémentaire.

### **DECISIONS BUDGETAIRES CONCERNANT LE BUDGET COMMUNAL**

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020
3. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Maire présente, à l'appui des documents qui ont été remis à chaque membre, le résultat du compte administratif 2020 pour le budget communal arrêté à la somme de 613 575,51 €

<b>Section de fonctionnement</b>	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	587 109,68
recettes (titres émis sur l'exercice)	795 160,76
<b>excédent de fonctionnement</b>	<b>208 051,08</b>
<b>Section d'investissement</b>	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	554 462,03
recettes (titres émis sur l'exercice)	496 439,69
<b>déficit d'investissement</b>	<b>-58 022,34</b>
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>150 028,74</b>
<b>excédent d'investissement 2019</b>	<b>463 546,77</b>
<b>Résultat 2020</b>	<b>613 575,51</b>

Le conseil municipal,

- décide d'approuver le compte administratif 2020 par 13 voix pour, le Maire s'étant retiré avant le vote,
- décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2020,
- et statuant ensuite sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, s'établissant comme suit,

<b>BUDGET COMMUNAL</b>	<u>Résultat de clôture 2019</u>	<u>Résultat de l'exercice 2020</u>	<u>Résultat de clôture à affecter au BP 2021</u>
<b>Investissement</b>	<u>463 546,77</u>	<u>-58 022,34</u>	<u>405 524,43</u>
<b>fonctionnement</b>	-	<u>208 051,08</u>	<u>208 051,08</u>
<b>TOTAL</b>	<u>463 546,77</u>	<u>150 028,74</u>	<u>613 575,51</u>

- décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du compte administratif 2020 et s'établissant à **208 051,08 €**
  - ◆ **en recette de fonctionnement au compte 002** **108 051,08 €**  
« excédent antérieur reporté de fonctionnement »  
**au budget primitif 2021**
  - ◆ **en recettes d'investissement au compte 1068** **100 000,00 €**  
« excédent de fonctionnement » **au budget primitif 2021**



- et de reporter l'excédent d'investissement cumulé du compte administratif 2020 et s'établissant à **405 524.43 €**
  - ◆ **en recettes d'investissement au compte 001**
  - « solde d'exécution d'investissement reporté »
  - au budget primitif 2021** **405 524.43 €**

### **SUBVENTIONS 2021**

Les élus établissent le tableau prévisionnel des subventions communales à attribuer aux associations pour l'année 2021. La proposition d'ouverture de crédits au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » pour un montant global de 11 000 € sera actée concomitamment au vote du budget primitif 2021 lors de la séance du conseil municipal du 12 mars 2021.

### **PROGRAMME DE TRAVAUX EN 2021**

Etant donné le temps consacré à la présentation du compte administratif 2020, le Maire propose d'ajourner le point relatif aux programmes de travaux en 2021 qui sera discuté lors de la séance du vote du budget primitif. Ce point est adopté à l'unanimité.

### **INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Le Maire rappelle que la commune avait délibéré le 6 mai 2008 pour instaurer le permis de démolir dans les zones urbaines UA et UB au Plan local d'Urbanisme du SIVOM la Souffel approuvé le 19 décembre 2007. Il propose de prendre une nouvelle délibération pour instaurer un permis de démolir élargi à l'échelle du territoire communal au Plan local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 19 novembre 2019. Cette décision permettra à la commune de suivre l'évolution du bâti sur son territoire, principalement dans un objectif de protection du patrimoine mais également de maîtrise du risque de coulées d'eaux boueuses. Ce point est adopté à l'unanimité.

### **AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE VERS LAMPERTHEIM**

Le Maire annonce que ce projet va connaître une accélération en 2021 sous l'impulsion de l'Eurométropole et grâce à l'implication de la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland qui assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de création de la nouvelle piste cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim. La future piste partira de l'entrée de la rue des Bleuets, côté Nord de la RD 64 et se poursuivra côté Sud, après la traversée au niveau de l'entrée de la rue du Levant, jusqu'à l'extrémité Est du ban communal vers Lampertheim. Sa prolongation sur le ban de Lampertheim sera également mise en œuvre par la Communauté de communes dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Eurométropole. M. Sébastien DURST évoque la possibilité ultérieure de réaliser un bouclage avec la piste cyclable le long de la RD 31 vers Pfttisheim, via le sentier des bleuets et le chemin du Kùhacker.

### **AMENAGEMENT DU LIEUDIT MEYERACKER : AVANCEMENT DU PROJET**

Il n'y a pas d'avancée notable sur ce projet depuis le dernier compte rendu du 4 décembre 2020. Dans l'hypothèse la plus favorable, la société DELT'AMENAGEMENT déposera un permis d'aménager sur une tranche de la zone du Meyeracker à Pfulgriesheim, en face du Collège de la Souffel, au mois de juin 2021. Une étude d'impact est en cours de réalisation sur l'ensemble du site Meyeracker à Pfulgriesheim et Kleinfeld à Griesheim-sur-Souffel. Le fait que l'opération d'aménagement soit portée par deux promoteurs fonciers différents, chacun agissant pour son compte personnel, l'un sur le ban de Pfulgriesheim, l'autre sur le ban de Griesheim, rajoute des difficultés techniques et administratives sur la faisabilité de l'opération et pose des problèmes d'interprétation des OAP prévues sur la globalité du site Meyeracker-Kleinfeld. Le Maire annonce donc une prochaine modification des OAP permettant de clarifier les prescriptions au niveau de chaque sous-secteur communal du site.

La prochaine réunion avec le service instructeur du futur permis d'aménager, l'ATIP de Saverne, est prévue le mardi 23 février 2021.

## **DIVERS**

### **Remise en place d'une signalétique « salle des fêtes » et « cabinet médical » rue d'Offenheim**

Lors des travaux de réaménagement de la RD 64, rue d'Offenheim, le portique de signalisation de la salle des fêtes et du cabinet médical a disparu. Deux possibilités sont envisagées :

- remise en place d'un nouveau portique sur la placette au niveau de l'embranchement vers la rue des Acacias,
- ou mise en place d'un fléchage à l'entrée de la rue des Acacias

Aucune décision n'est prise pour l'instant.

### **Réception des plantations dans la rue d'Offenheim**

A ce jour les aménagements paysagers sont achevés, avec l'aménagement de l'îlot de voirie et des plates-bandes et la plantation des arbres sur la placette ainsi que sur la plate-bande du parking de la salle des fêtes.

### **Organisation du messti en 2021**

Etant donné les travaux de restructuration du bâtiment école maternelle-salle des fêtes, il est impossible de prévoir une restauration à la salle des fêtes dans le cadre de manifestations festives telles que le messti. Dans ces conditions, c'est toute l'organisation qui serait à revoir dans l'hypothèse où le contexte sanitaire permettrait la tenue du messti à la fin du mois de septembre. Affaire à suivre...

### **Mise en place d'une nouvelle borne d'hygiène canine près de l'ancienne agence du Crédit Mutuel**

Il est proposé de rajouter une borne d'hygiène canine près de l'espace public réaménagé situé à côté de l'ancienne agence du Crédit Mutuel suite à la multiplication des interventions de nettoyage de l'équipe en charge de l'entretien de la voirie et des espaces verts. Cet équipement, en stock dans les ateliers du SIVOM, sera mis en place dans les meilleurs délais.

### **Vitesse excessive sur la RD 64 rue d'Offenheim**

Suite au réaménagement de la rue d'Offenheim, l'intersection avec la rue du Mühlrain a pu être sécurisée grâce à la mise en place d'un plateau surélevé permettant de ralentir la vitesse des véhicules circulant sur la RD 64. Une demande écrite pour la mise en place d'une limitation de la vitesse à 70 km/h sur la RD 64 hors agglomération a été reçue puis transmise au service de la Collectivité Européenne d'Alsace (ex Conseil départemental, UT de Wasselonne). M. Claude AFFOLTER précise que la remise en service du radar pédagogique rue d'Offenheim devrait rappeler aux automobilistes les règles de bonne conduite en agglomération.

### **Devis complémentaire concernant les travaux du site cinéraire**

Un devis complémentaire de 1 710 € TTC est validé pour aménager l'espace autour du futur site cinéraire du cimetière communal. Pour mémoire, le mobilier funéraire (cavernes, ossuaire, colombarium, site cinéraire) a été commandé auprès du marbrier SCHRENCK de Colroy La Roche qui réalisera également la prestation complémentaire de finition autour du site.

## **TOUR DE TABLE**

M. Claude AFFOLTER préconise de mettre en place une signalétique de sécurité « sortie d'école » au niveau d'un passage protégé de la rue d'Offenheim voire dans la rue Principale. Un dispositif totem crayons ou de représentations d'enfants visibles de loin serait souhaité. Des devis seront demandés à des sociétés spécialisées dans la signalisation de sécurité.

Mme Liliane BAUER propose de faire le tour du village pour recenser l'ensemble des travaux et des aménagements à réaliser.

Mme Corinne ZEISSLOFF demande qu'un nettoyage de fond de la cuisine de la salle des fêtes soit fait pendant la période de fermeture pour travaux sur le bâtiment école maternelle-salle des fêtes. Le Maire répond qu'il faudra l'envisager.

La séance est levée à 23 heures.